

BUREAUX: Rue Nain, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois... 10 f.
Six mois... 19
Un an... 37

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeek, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Baghin, libraire, rue Grande-Chaussée.

DIRECTEUR-GERANT: J. MORTIMER-TERNAUX
Le Nord de la France:
Trois mois... 11 f.
Six mois... 20
Un an... 38

ROUBAIX, 13 MAI 1871

Voir aux dernières nouvelles.

Comme l'a dit l'auteur d'un remarquable article reproduit, dimanche dernier, par ce journal, ce qui manque à la société moderne, c'est la Foi.
La Foi, énergique ressort qui, seul, peut permettre à une nation de se relever, quelle que soit l'étendue de ses désastres, tandis que, quand il fait défaut, une nation tombée se désagrège peu à peu et finit par disparaître de la carte des peuples, comme un édifice auquel manque le ciment et dont les pierres tombent une à une pour ne plus former qu'un amas de ruines.

taclisme final qui doit noyer notre société dans une mer de boue et de sang? Sommes-nous une nation condamnée à périr dans la fange de l'incrédulité et de l'athéisme? Ou bien devons nous nous relever en abandonnant la voie qui nous a conduit à l'abîme, et vérifier une fois de plus ce qu'a dit le chancelier Bacon: « Que les desseins de Dieu, après avoir décrit une courbe féconde en points d'inflexion et de rebroussement, se développent enfin et se montrent à tous les yeux. »

LETTE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du JOURNAL DE ROUBAIX.
Versailles, 11 mai.
L'occupation du fort d'Issy marque le début de la débâcle parisienne; elle coïncide avec deux actes militaires qui prouvent les progrès accomplis depuis le commencement de la semaine: l'établissement de la batterie de Montrouf, qui a déjà réduit l'enceinte au silence, et les travaux d'approche qui ont porté nos troupes à 300 mètres des remparts du côté d'Auteuil. Hier, avec une longue vue marine, on pouvait distinguer nos troupiers jouant au bouchon à moins de 300 mètres des fortifications.

fait un faux récit de leurs entrevues avec le président du Conseil.
Enfin, M. de Malleville vient annoncer qu'il est allé avec un certain nombre de députés féliciter les troupes qui reviennent d'Issy avec les canons qui y ont été trouvés. M. de Malleville est très-ému; on croit même qu'il verse quelques larmes; il rapporte que les soldats ont acclamé les députés et les ont accueillis aux cris de: Vive l'Assemblée! vive la France!

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 11 mai.
Présidence de M. Léon de Malleville.
(Extrait du procès-verbal)
L'ordre du jour amène la discussion du projet de loi tendant à déclarer inaliénables les propriétés publiques ou privées, saisies ou soustraites à Paris, depuis le 18 mars 1871.
M. DE BELCASTEL a la parole pour une question à adresser à M. le ministre de la justice.
M. de Belcastel rend justice à l'exposé des motifs du projet de loi. Il signale les termes suivants: « Quelques aventuriers, grâce à la partie nomade de la population, qui les soutient et à la tolérance de la partie sédentaire, qui semble devant eux, ont pu devenir dans cette immense capitale, maîtres des personnes et des biens. » Ces paroles sont dignes d'une garde des sceaux, d'un ministre de la justice en France. Le crime doit être réprimé, aussi bien celui contre les religieux que contre les autres personnes, mais il importe de le bien faire savoir aux bourgeois, aux victimes, à la France et au monde.

M. E. ARAGO: Ceci n'est pas la discussion de la loi, c'est une interpellation.
A droite: A l'ordre! à l'ordre!
M. E. ARAGO prononce quelques paroles au milieu du bruit (Agitation).
LE PRÉSIDENT rappelle qu'il n'a donné la parole à M. de Belcastel que pour une question acceptée par le garde des Sceaux.
M. de Belcastel retire la parole à M. Mortimer-Ternaux qui a cru devoir intervenir dans le débat entre M. de Belcastel et le ministre, apparemment en vertu du droit qu'un membre a de répondre à un ministre. Il espère que M. Mortimer-Ternaux fera de cette parole l'usage qui paraîtra convenable à la Chambre.

ASSEMBLÉE NATIONALE

M. MORTIMER-TERNAUX répond qu'il croit être dans la question. En conséquence, il continuera sa lecture. (Applaudissements à droite.)
J'ajoute que ce document est signé de noms importants, puisqu'il y a celui du maire de Bordeaux.
M. THIERS: Lorsque je me dévoue au service de la France avec un désintéressement bien évident, vous me permettez de m'étonner de rencontrer ici, pardonnez-moi le mot, de la tracasserie. (Vifs et longs applaudissements.)
M. MORTIMER-TERNAUX parle au milieu du bruit.
Un membre: L'histoire prouvera que ce n'est pas une tracasserie.
M. THIERS: Je répète le mot, et je le maintiens. (Nouveaux applaudissements à gauche.)
M. MORTIMER-TERNAUX: Lorsque un homme a fait tout ce qu'il a pu, qu'il veut qu'il pense en voyant vos ingratitude, en... (Applaudissements à gauche.)
M. LE PRÉSIDENT: Je rappelle tout le monde au silence.
M. THIERS: Je consacre les derniers restes de ma vie au service public; il faut que ma tâche soit possible. Je le demande, que l'Assemblée décide, je ne puis pas gouverner à ces conditions-là. (Vive agitation et applaudissements répétés à gauche.)
M. THIERS: Il est nécessaire qu'un ordre du jour prononce... Ma démission est prête. (Longue et nouvelle agitation.)
Une voix: Eh bien! donnez-la. (A l'ordre! à l'ordre!)
M. THIERS: Ce n'est pas de vous, monsieur, que je recevrai une injonction, mais du pays, de la France, et de l'Assemblée qui la représente; je ne tarderai pas alors d'aller prendre du repos, et d'essayer d'y trouver l'oubli de tous les traitements que je subis depuis longtemps de l'Assemblée. (Agitation continue.)
M. THIERS: Pas d'équivoque! En m'affaiblissant, vous vous affaiblissez vous-mêmes. La situation actuelle exige beaucoup de franchise. Eh bien! je ne puis continuer à remplir des fonctions publiques avec des traitements pareils. Laissez-moi vous le dire. Vous êtes des imprudents et des trop pressés. Il faut encore huit jours. Dans huit jours, il n'y aura plus de danger; la tâche alors sera au niveau de votre courage, monsieur! (Longue agitation.)
M. MORTIMER-TERNAUX se défend d'avoir voulu attaquer le président du conseil.
M. THIERS: Vous venez me traduire tous les jours à cette tribune. (Applaudissements à gauche.)
M. MORTIMER-TERNAUX poursuit au milieu du bruit. Il exprime le regret de voir que ses propres paroles ont pu donner lieu à une fautive interprétation.
M. BERTHAULT vient lire un décret du 10 mai rendu par le Comité de salut public portant que les propriétés de M. Thiers seront saisies et sa maison de la place St-Georges rasée. M. Berthault ajoute: le Comité de salut public s'est chargé de faire la réponse qu'on demande à M. Thiers.
La clôture est mise aux voix et déclarée.
LE PRÉSIDENT lit un ordre du jour motivé ainsi conçu:
« L'Assemblée nationale, ayant pleine confiance dans le Chef du pouvoir exécutif de la République française, passe à l'ordre du jour. »
Signé, Bethmont, Cochery, etc.
Voilà le second ordre du jour motivé.
L'Assemblée nationale, confiante dans les déclarations de M. le Garde des sceaux et dans le patriotisme de M. Thiers, passe à l'ordre du jour. (Non! Non!)
M. THIERS n'accepte pas cet ordre du jour.
M. LE PRÉSIDENT. Un troisième ordre du jour motivé est présenté, il est ainsi conçu:
« L'Assemblée nationale, convaincue que le chef du pouvoir exécutif a accompli son devoir vis-à-vis des factieux et continuera à l'accomplir (exclamation) passe à l'ordre du jour, voix nombreuses: Non! non! le premier ordre du jour. »
M. THIERS a la parole.
M. THIERS, chef du pouvoir exécutif à la tribune.
Je ne puis gouverner qu'avec la confiance de l'Assemblée. Je n'accepte que le premier ordre du jour. (Très-bien! très-bien!)
M. BARAGNON voit une violation du règlement dans le vote d'un ordre du jour motivé en dehors d'une question d'interpellation. (Eh bien! eh bien!) voix nombreuses! — L'ordre du jour, l'ordre du jour motivé.
M. DUBAURE, ministre de la justice. J'en appelle, messieurs, à la loyauté de l'Assemblée! L'honorable de Belcastel a demandé à adresser une interpellation: Je l'ai acceptée. M. de Belcastel a développé son interpellation en termes nobles et dignes. J'ai répondu

à M. de Belcastel en disant que je serais exécuter la loi. M. Mortimer-Ternaux est intervenu, et pour intervenir M. Mortimer-Ternaux a déclaré qu'il continuait l'interpellation. Sans parler de la grande raison politique qui s'agitait, le règlement ne s'opposait pas à l'ordre du jour motivé, (très-bien! très-bien! longue agitation.) (Vifs applaudissements.)
Une autre voix à droite: — Nous demandons un scrutin. (Nouvelle agitation — rumeurs.)
— La séance est, de fait, momentanément suspendue. Le président agit la sonnette et invite les députés à reprendre leurs places.
Le président rappelle que le chef du pouvoir exécutif n'accepte que le premier de tous ordres du jour motivés.
M. DUBAURE, M. BARAGNON, M. DE LA ROCHEJAQUELIN ont déposé une demande d'ordre du jour pur et simple.
Sur l'ordre du jour pur et simple, comme sur l'ordre du jour motivé, la sonnette a été réclamée.
M. ANDRÉ DE KERDREL: Je demande la parole. Messieurs, dit-il, je le déclare, ce sont toutes les appréhensions du patriotisme. J'ai été accusé de vouloir jouer au chef de parti (mouvements), messieurs, ne rendez pas la tâche difficile! Eh bien, non, je suis seul, seul avec ma conscience et mon sentiment de devoir. Je demande à tous, à M. Mortimer-Ternaux, à l'Assemblée, au pouvoir exécutif, le droit de dire un mot avec toute la franchise possible. J'ai pu regretter que M. Thiers ait porté à la tribune des paroles sans en avoir préalablement conféré avec le chef du pouvoir exécutif. Je le répète, j'ai pu le regretter. M. Thiers, toujours en œuvre et croyant à tort que l'on méconnaissait ses intentions au sein des limites d'une juste susceptibilité. Je crois qu'il y a eu une exagération de susceptibilité. Si j'étais seul juge, seul un arbitre, je regretterais un peu ce qui s'est passé d'un côté, un peu ce qui s'est passé d'un autre. (Mouvements divers.) Est-ce que des vivacités, est-ce que des torts (je parle en hypothèse), est-ce que des torts, en supposant qu'il y en ait eu des deux côtés, est-ce qu'il doit en être question dans les circonstances? Est-ce que des vivacités peuvent entraîner une question de confiance?
Est-ce qu'en présence du siège de Paris, est-ce qu'en présence des maux de la patrie, nous devons nous diviser? Aujourd'hui, si nous jetions le gant, c'est l'insurrection qui le relèverait. Je viens demander à la Chambre de ne penser qu'à la patrie. Au-dessus de toutes les susceptibilités nous devons mettre la France. Ce que je vous demande, messieurs, c'est l'oubli, et le vote de l'ordre du jour motivé qui a été proposé. (Mouvements divers.)
M. THIERS: — Je ne suis pas toujours maître de mes émotions, je le reconnais; mais si je remonte à la tribune, c'est moins pour me plaindre que pour remercier M. de Kerdel. Ce n'est pas de lui, si loyal, et dont l'amitié m'est acquise depuis longtemps, car nous nous sommes connus dans des moments terribles, que je ne me plaindrai jamais. Non, Monsieur de Kerdel, ce n'est pas à vous que s'applique le mot de tracasserie. Mais cependant, j'ai de justes raisons de me plaindre, et l'on ne saurait faire la part égale entre M. Mortimer-Ternaux et moi. (Vive approbation à gauche.)
Quand je fais tout ce que je peux avec tout le dévouement dont je suis capable, comment — vous ne comprenez pas l'indignation que j'éprouve d'être tous les jours cité à la tribune. Je comprends que ma conduite politique ne soit pas approuvée de tous, mais il faut que ceux qui n'ont pas de confiance dans le chef du pouvoir exécutif le déclarent hautement. Je supplie tout le monde de voter librement, selon sa conscience, dans toute la liberté de ses appréciations et de ne pas se résigner derrière l'abstention.
Je suis obligé de prendre souvent des mesures terribles, et je les prends avec douleur, mais fort de ma conscience, parce que je représente le droit contre le crime. (Vive approbation à droite et à gauche.)
Je puis être l'objet d'animadversion et d'actes extrêmes, par une partie aveugle de la population de Paris et par une partie criminelle; car il y a, les deux caractères dans l'insurrection.
Mais, est-ce que je puis gouverner sans être persuadé complètement que j'ai votre confiance, votre approbation; il faut que l'on ait le courage de me la donner, si j'ai le courage de mes actes et de mon dévouement au bien public. S'il y a quelqu'un qui ne m'approuve pas, qui se méfie de mes intentions, ou au moins des lumières qui guident mes intentions, il faut qu'il le déclare hautement, que tous ceux qui m'attaquent — aient aussi le courage de leurs actes (bravos prolongés, aux voix! aux voix!)
M. MORTIMER-TERNAUX: Je viens relever l'accusation qui vient d'être portée contre moi. (Assez! assez!)
Une voix: — En ce moment, avant nous, il y a la patrie.
M. MORTIMER-TERNAUX: Je proteste contre une accusation injuste.
Aux voix! aux voix!
Mortimer-Ternaux descend de la tribune.
LE PRÉSIDENT demande si les membres qui ont proposé l'ordre du jour pur et simple persistent dans leur demande:
— Nous la retirons.
Le premier ordre du jour motivé (Bethmont et autres) est mis au scrutin.
Pendant le scrutin, M. Thiers et les autres